

AFFAIRE N° 12. - Acquisition d'un terrain bâti de 28 000 m<sup>2</sup>, situé au Chaudron (la Jamaïque), appartenant à Monsieur TOMI.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain bâti de 28 000 m<sup>2</sup>, situé au Chaudron (la Jamaïque) destiné à la constitution d'une réserve foncière.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Monsieur TOMI, pour le prix de 24 000 000 de Frs CFA, soit une majoration de 9,09 % par rapport à l'estimation des Domaines.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cet immeuble pour le prix de 24 000 000 de Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la CAISSE d'AIDE à l'EQUIPEMENT des COLLECTIVITES LOCALES.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. FERRERE. - Il y avait, anciennement un cimetière sur ce terrain.

LE MAIRE. - Il y avait le cimetière de la grippe espagnole, mais non sur le terrain, sur une petite enclave. Ce sont les services du Cadastre qui ont donné les dimensions du terrain et ce sont les Domaines qui ont fait l'évaluation. Dans l'idée du Maire et des Adjoints, ce terrain pourrait peut-être servir à nos camions de voirie. Au lieu d'être entreposés dans la cour des pompiers, ils pourraient l'être sur le terrain de la Jamaïque, ainsi que nos divers engins. Ainsi, ils seraient prêts de la décharge municipale et, à notre avis, c'est une affaire intéressante.

M. Bruno BOYER. - Nous pourrions également envisager d'utiliser ce terrain comme terrain de jeux.

M. TESSIER. - La superficie du terrain permet de multiples usages.

LE MAIRE. - Pour l'instant, le terrain est évalué à 200/300 Frs le M<sup>2</sup>. Le jour où la Commune déplacera la décharge, le prix va augmenter.

M. FERRERE. - Le terrain vaut beaucoup plus que cela.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à la majorité, Monsieur Gérard LAURET s'étant abstenu.

Lu  
Saint-Jouis, le 17 Juin 1994  
pour le Maire  
le Secrétaire Général  
Signé: J. J. Louis

Donnée copie certifiée  
conforme  
P. B. Bricquemont des  
Affaires Financières  
M. Boire  
le Chef de Bureau